

# Décret n°95-504 du 2 mai 1995 instituant une prime de création d'emplois dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon — TITRE Ier : LA PRIME DE CRÉATION D'EMPLOIS.

Mormons / Saints des derniers jours

Lois et décrets (LODA)

Abroge

|                      |                                                                                                                                       |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 12/06/2001                                                                                                                            |
| Juridiction / Nature | DECRET                                                                                                                                |
| NOR / Numéro         | DOME9500017D                                                                                                                          |
| URL Légifrance       | <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006087931">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006087931</a> |

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

---

[...] aura précédé la première augmentation constatée par le représentant de l'Etat en application du second alinéa de l'article 6 ci-dessus, la prime cesse d'être due et les sommes perçues à l'occasion du dernier [...]

[...] Le représentant de l'Etat statue au vu des documents prévus aux a et b, et dans les trente jours qui suivent leur réception. [...]

[...] I. - En vue de favoriser l'émergence de nouveaux courants commerciaux dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, une prime de création d'emplois [...] entreprises dont l'un au moins des établissements remplit les conditions suivantes : 1° Etre implanté ou en cours d'implantation dans un département d'outre-mer ou dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon [...]

[...]11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Vu la loi n° 86-1383 du 31[...]

---

## RÉFÉRENCE

DECRET DOME9500017D du 12 juin 2001, « Décret n°95-504 du 2 mai 1995 instituant une prime de création d'emplois dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon – TITRE Ier : LA PRIME DE CRÉATION D'EMPLOIS. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA0000006087931> (consulté le 31 août 2026).